



**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLÈT OU DE NON-PAIEMENT**

### INFORMATIONS LICENCIÉ(E)

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>ADRESSE</b>	
<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>
<b>DATE DE NAISSANCE...../..... / .....</b>	<b>VILLE+DEPT+PAYS NAISSANCE</b>
<b>NATIONALITE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>E-MAIL OBLIGATOIRE et LISIBLE</b>	
<i>Les principales informations vous seront communiquées par mail, pensez à vérifier vos spams : csqsasecretariatpatinage@orange.fr</i>	

### INFORMATIONS RESPONSABLE LEGAL + AUTORISATIONS

Je soussigné(e) ....., responsable légal de ....., autorise les dirigeants du CSGSA Patinage Artistique à prendre toute mesure nécessaire en cas d'accident concernant mon enfant.

**Signature :**

### DROIT A L'IMAGE VALIDITE DU 01/07/2020 au 30/06/2021

Je soussigné(e) ....., donne au CSGSA Section Patinage l'autorisation d'utiliser des photos et/ou vidéos me représentant ou représentant mon enfant ci-dessus dénommé « licencié » sur tout type de support de communication interne comme externe au club (ex : site internet, presse, brochures, panneaux, page Facebook du club, etc...)

**Date** **Signature :**

### BADGE ET LICENCE

Le club délivrera un badge strictement personnel qui autorisera son titulaire à participer aux cours auxquels il est inscrit ainsi qu'aux manifestations organisées par le club. Le port du badge est OBLIGATOIRE pour chaque entraînement, l'accès sera refusé en cas d'absence de badge. Toute perte de badge devra être signalée au club.

Pour les patineurs de la saison 2020/2021 : la non-restitution du badge de la saison 2019/2020 entraînera un supplément de 5€ lors de la réinscription définitive.

La saisie de la licence est effectuée auprès de la Fédération Française des Sports de Glace. La licence doit être conservée par le/la licencié(e)°. La licence, dans sa version imprimable est envoyée automatiquement à l'adresse mail ci-dessus renseignée, par l'expéditeur suivant : "FFSG" <nepasrepondre@ffsg.org> Vous voudrez bien vérifier régulièrement vos spams / indésirables.

**Signature :**

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement intérieur daté et signé<br><input type="checkbox"/> 3 photos d'identité<br><input type="checkbox"/> <b>Certificat médical si 1<sup>ère</sup> inscription et numéro ordre médecin obligatoire</b> ..... | <input type="checkbox"/> Certificat anti-dopage complété<br><input type="checkbox"/> Demande d'honorabilité (uniquement pour les bénévoles et encadrants même mineurs) accompagnée d'une copie de la carte nationale d'identité<br><input type="checkbox"/> Questionnaire QS Sport complété (sauf 1 <sup>ère</sup> inscription) |
|---|---|

J'atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du QS Sport pour le renouvellement de licence d'une fédération sportive (Cerfa n° 15699\*01), dans le cas contraire je suis tenu de présenter un certificat médical

### GROUPE COMPETITION 2 – TARIFS ET HORAIRES

Licence Patinage Artistique Compétition

1 entraînement quotidien du lundi au vendredi -stages vacances scolaires compris (hors stage été) – PPG obligatoire

<p>Cotisation Compétition 2 : <input type="checkbox"/> 1 030 €                  Réduction 2<sup>ème</sup> membre : <input type="checkbox"/> - 30 €                  Réduction étudiant (justif obligatoire) : <input type="checkbox"/> - 20 €                  Pré-inscription à déduire si déjà versé : <input type="checkbox"/> -70 €                  Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur</p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL A REGLER</b> ..... €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Horaires, cochez votre/vos choix :</u></b></p> <p style="text-align: center;">Lundi 16 H 30 – 18 H 00 <input type="checkbox"/>                  Mardi 16 H 30 – 18 H 00 <input type="checkbox"/>                  Mercredi 6 H 30 – 9 H 00 <input type="checkbox"/>*                  Mercredi 12 H 00– 13 H 30 <input type="checkbox"/>                  Jeudi 16 H 00 – 17 H 45 <input type="checkbox"/>                  Vendredi 16 H 00– 19 H 00 <input type="checkbox"/></p>
---	---

### GROUPE COMPETITION 1 – TARIFS ET HORAIRES

Licence Patinage Artistique Compétition

2 à 3 entraînements quotidiens du lundi au vendredi -stages vacances scolaires compris (hors stage été) – PPG obligatoire

<p>Cotisation Compétition 1 : <input type="checkbox"/> 1 280 €                  Réduction 2<sup>ème</sup> membre : <input type="checkbox"/> - 30 €                  Réduction étudiant (justif obligatoire) : <input type="checkbox"/> - 20 €                  Pré-inscription à déduire si déjà versé : <input type="checkbox"/> -70 €                  Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur</p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL A REGLER</b>..... €</p>	<b><u>Horaires, cochez votre/vos choix :</u></b>			
	LUNDI	6 H 30 – 8 H 15 <input type="checkbox"/>	12 H 00 – 14 H 15 <input type="checkbox"/>	16 H 30 – 18 H 00 <input type="checkbox"/>
	MARDI	6 H 30 – 8 H 15 <input type="checkbox"/>	12 H 00 – 14 H 00 <input type="checkbox"/>	16 H 30 – 18 H 00 <input type="checkbox"/>
	MERCREDI	6 H 30 – 9 H 00 <input type="checkbox"/> *	12 H 00 – 13 H 30 <input type="checkbox"/>	
	JEUDI	6 H 30 – 8 H 15 <input type="checkbox"/>	12 H 00 – 14 H 00 <input type="checkbox"/>	16 H 00 – 17 H 45 <input type="checkbox"/>
	VENDREDI	6 H 30 – 8 H 15 <input type="checkbox"/>	12 H 00 – 14 H 15 <input type="checkbox"/>	16 H 00 – 19 H 00 <input type="checkbox"/>

**\*Groupes Compétition 1 / 2 :**

Le mercredi, participation à la totalité du créneau du matin, en cas de départ anticipé, participation à l'entraînement de la mi-journée

**Date et mention manuscrite « bon pour accord » :**

**Signature :**

PARTIE RESERVEE CLUB		N° LICENCE		DATE SAISIE	
		<input type="checkbox"/> ESPECES		<input type="checkbox"/> CHEQUE	
MONTANT	DATE	MONTANT	DATE	MONTANT	DATE
MONTANT	DATE	MONTANT	DATE	MONTANT	DATE
MONTANT	DATE	MONTANT	DATE	MONTANT	DATE
MONTANT	DATE	MONTANT	DATE	MONTANT	DATE

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

# ATTESTATION

PATINAGE ARTISTIQUE

DANSE SUR GLACE

VITESSE / SHORT-TRACK

PATINAGE SYNCHRONISE

BALLET SUR GLACE

BOBSLEIGH

LUGE

SKELETON

CURLING

Conformément au Code du Sport, dans le cadre de la prévention de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, et relativement aux textes réglementaires visant à la mise en œuvre des prélèvements et examens effectués par les instances compétentes (contrôles);

Je soussigné(e),.....

représentant (e) légal(e) de l'enfant mineur.....né(e) le :.....

Autorise

N'autorise pas

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement sanguin ou salivaire.

Je remets la présente attestation au Responsable de l'Association affiliée au sein de laquelle on enfant est licencié(e). J'ai conscience que l'absence d'autorisation parentale pourra être considérée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôles diligentées par les Services de l'Etat et/ou les Fédérations internationales.

Club de rattachement de l'enfant :.....

Visa du Club:.....

Attestation établie à :.....

Date:...../...../.....

Signature du représentant légal.....

## REGLEMENT INTERIEUR

### SAISON 2020 – 2021

\* **ARTICLE 1** : L'accès aux cours et aux entraînements est exclusivement réservé aux membres licenciés du CSGSA pour la saison en vigueur et à toute personne explicitement autorisée par le CSGSA.

\* **ARTICLE 2** : L'accès aux locaux du CSGSA est exclusivement réservé aux membres du CSGSA et à toute personne explicitement autorisée.

\* **ARTICLE 3** : Pendant les heures de cours et d'entraînement, les pratiquants sont sous la responsabilité des entraîneurs ou de toute autre personne explicitement désignée par le CSGSA.

\* **ARTICLE 4** : La responsabilité du CSGSA n'est engagée que pendant les heures de fonctionnement du CSGSA et vis-à-vis des seuls usagers, à condition que soient respectés le présent Règlement ainsi que les Statuts du CSGSA.

\* **ARTICLE 5** : Vestiaires :

Les pratiquants doivent se changer, s'équiper et se chausser uniquement dans les vestiaires.

Les pratiquants doivent quitter les vestiaires une demi-heure après la fin de leur activité.

Les vestiaires sont exclusivement réservés aux patineurs.

\* **ARTICLE 6** : **Ni le club, ni l'exploitant de la patinoire ne peuvent être tenus pour responsables des effets ou objets perdus ou volés dans l'enceinte de la patinoire**

\* **ARTICLE 7** : **Le CSGSA se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de détériorations d'effets vestimentaires et d'objets de toute nature entreposés et utilisés dans les locaux du CSGSA et dans la patinoire par l'occupant.**

\* **ARTICLE 8** : L'accès sur la glace est interdit en chaussures de ville, sauf pour des raisons techniques.

\* **ARTICLE 9** : Pendant les heures de cours et d'entraînement, ainsi qu'à l'occasion des diverses manifestations organisées par le CSGSA, le pourtour de la piste est interdit à toute personne non autorisée par le CSGSA.

\* **ARTICLE 10** : Les pratiquants sont responsables du matériel loué ou mis à disposition par le CSGSA.

\* **ARTICLE 11** : Les entraîneurs ne peuvent être consultés qu'en dehors des heures d'entraînement.

\* **ARTICLE 12** : Toute personne participant ou assistant aux activités du CSGSA se doit d'avoir un comportement conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'ordre public.

\* **ARTICLE 13** : Les jeux de crosse et de balles sont interdits sur le pourtour de la piste et dans l'enceinte de la patinoire.

\* **ARTICLE 14** : Le respect des installations et des règles de propreté et d'hygiène s'impose à tous les utilisateurs.

\* **ARTICLE 15** : Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'enceinte de la patinoire.

\* **ARTICLE 16** : Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux du CSGSA.

\* **ARTICLE 17** : Aucun animal n'est toléré dans l'enceinte de la patinoire.

\* **ARTICLE 18** : le respect des règles d'hygiène et de sécurité doit être appliqué par tous dans l'ensemble de la patinoire et de son environnement.

\* **ARTICLE 19** : groupes d'entraînement

L'encadrement constitue des groupes en fonction de multiples critères. Ces groupes devront être respectés. Si le cours de son groupe n'a pas lieu pour une quelconque raison, le patineur **ne peut pas** se présenter à un autre cours.

Concernant les groupes, des modifications peuvent intervenir en fonction du nombre d'inscrits et/ou de l'évolution du patineur.

**\*ARTICLE 20 :** annulation des cours

**Le club n'est aucunement responsable des cours annulés et non remplacés pour toutes raisons indépendantes de sa volonté :** grève, jours fériés, problèmes techniques, travaux à la patinoire, absence d'un entraîneur, match de Hockey, spectacle, etc...et ces cours ne seront pas remboursés. Les samedis des vacances scolaires ne sont en aucun cas remboursables. Il est précisé que le club fera son maximum afin de trouver une solution de remplacement.

**\*ARTICLE 21 :** départ en cours de saison

En cas de départ du patineur au cours de la saison il ne sera accordé aucun remboursement sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Le remboursement partiel de la cotisation est soumis à la décision du comité.

**\*ARTICLE 22 :** remboursement partiel de cotisation

Les remboursements suite à une interruption médicale temporaire se feront uniquement après étude du dossier par le comité de la section patinage, sur présentation d'un certificat médical pour une absence d'au moins 1 mois (hors vacances scolaires) pour le groupe compétition et détection, et 8 semaines (hors vacances scolaires) pour les autres groupes. Les remboursements se font sous forme d'avoir.

**\*ARTICLE 23 :** Cotisations :

- - Tout nouvel adhérent a la possibilité de faire 1 cours d'essai. Ce cours d'essai sont gratuits en septembre. A compter du 1<sup>er</sup> octobre, le cours d'essai sera facturé 16 € + 4 € de location de patins.
- - La licence kid est réservée **aux enfants de moins de 10 ans s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois** au club.

**\*ARTICLE 24 :** Durant les cours et lors de passage de tests, l'accès aux gradins est toléré. Il est demandé aux parents et à tout spectateur de rester impérativement dans les gradins et de ne pas intervenir auprès des entraîneurs ni d'appeler les enfants sur la piste.

**\*ARTICLE 25 :** les adhérents doivent respecter les horaires des cours ; les professeurs sont en droit de refuser l'accès à la piste en cas de retards répétés et injustifiés. Il est interdit de monter sur la piste sans la présence et l'accord d'un professeur ou d'un dirigeant du club.

**\*ARTICLE 26 :** il est interdit de circuler ou d'accéder dans les zones non autorisées au public (caisse, banque à patins, bureaux, vestiaires réservés) sous peine d'exclusion définitive, sauf autorisation de l'équipe dirigeante.

**\*ARTICLE 27 :** un comportement correct est exigé envers tous, dirigeants, professeurs, personnel de la patinoire, bénévoles, visiteurs, dans l'enceinte de la patinoire et dans tous les lieux où l'adhérent représente le club. Les dégradations, incivilités, injures, sévices et contraintes envers les autres sportifs, ainsi que les insultes sur les réseaux sociaux, tous comportements ou attitudes anti sportifs ou de nature à porter atteinte à l'homogénéité, à l'honorabilité du club, tant par l'adhérent que ses parents, amis ou connaissances, entraîneraient son exclusion temporaire ou définitive. La décision appartient aux membres du comité de la section patinage.

**\*ARTICLE 28 :** le respect des règles d'hygiène et de sécurité doit être appliqué par tous dans l'ensemble de la patinoire et de son environnement.

**\*ARTICLE 29 :** le contenu et la présentation du site Internet appartiennent aux membres du comité de la section patinage.

**Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord » :**

**A Strasbourg, le**

**Nom et signature (le patineur ou son représentant légal) :**



**Club de Patinage Artistique de Strasbourg**  
**Formulaire Appel à Bénévoles Saison 2020-2021**

**Participation bénévole lors des manifestations**  
**(rentrée des Sports, Fête de Club, Gala....)**

Informations Bénévole				Informations Patineur / Licencié			
Prénom	Nom	Email	Téléphone	Prénom	Nom	Groupe	Lien Bénévole/Patineur

Je souhaite participer, en fonction de mes disponibilités, à différents postes de bénévole pendant la saison 2020/2021. Vous pouvez conserver mes coordonnées dans ce but.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>Poste souhaité :</b> (buvette, couture, bricolage, encadrement enfant, sécurité...)
--	------------	------------	--

Date, signature :

A retourner par email : [csgsa.patinage@gmail.com](mailto:csgsa.patinage@gmail.com) / Ou a remettre avec le dossier d'inscription 2020/2021





# LES GESTES BARRIÈRES SPORTS DE GLACE



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Eviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [ffsg@ffsg.org](mailto:ffsg@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62